

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement du parking du centre aquatique

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes Serein et Armance

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. DELOT Yves- Président de la CC Serein et Armance

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 7 3 0 4 0 0 0 1 0

Forme juridique

communauté de communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a)	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement du parking du centre aquatique en cours de construction.

Le projet est situé aux abords du port de plaisance implanté en rive du canal de Bourgogne.

Il est prévu l'aménagement de 143 places de stationnement en privilégiant les matériaux naturels qui facilitent l'infiltration des eaux pluviales (dalles engazonnées, dalles type Evergreen remplies de gravillons et stabilisé).

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'offrir un espace accueillant aux usagers du centre aquatique et aux touristes de passage à Saint-Florentin.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit la création en partie haute (aux abords immédiat du centre aquatique) de 73 places réalisées avec des dalles type Evergreen remplies de gravillons, de 4 places pour les personnes à mobilité réduites (en enrobé pour répondre aux normes en vigueur) et d'un espace réservé aux bus avec un quai de 18 cm de hauteur. Les cheminements piétons seront en béton désactivé de la même teinte que le stationnement en gravillons.

Les eaux pluviales (y compris celles issues du centre aquatique) seront gérées en partie haute par un bassin paysager avec un débit de fuite régulé vers l'Armance.

Sur la partie basse aménagée autour du lavoir, 56 places seront réalisées en dalles alvéolaires remplies d'un mélange terre pierre avec engazonnement, 10 places en stabilisé seront réservées aux camping-cars et une aire de vidange avec borne de services sera aménagée pour les camping-cars. Les cheminements de la partie basse seront en stabilisé et une liaison permettra de rejoindre la passerelle existante sur l'Armance puis d'accéder au théâtre de verdure existant sur la rive opposée.

Les eaux pluviales seront gérées en partie basse avec un collecteur surdimensionné avec rejet régulé vers l'Armance.

Le travaux comprendront les terrassements nécessaires, la mise en œuvre de la structure de la voie et du stationnement, la mise en œuvre des réseaux d'évacuation des eaux usées (centre aquatique et aire de vidange pour camping-cars), de télécommunication, d'électricité, d'eau potable et d'éclairage. Il comprendront également les travaux de plantation des arbres, arbustes et plantes vivaces.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux réalisés, l'espace pourra accueillir 133 véhicules pour les personnes désirant aller au centre aquatique (dont 4 véhicules pour personnes à mobilité réduite), 10 camping-cars et les bus prévus notamment pour les écoles qui vont utilisées ce nouveau centre aquatique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un Permis d'aménager, d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du projet	13 938 m ²
Longueur de la voie de desserte du stationnement	445 m
Stationnement en dalles type Evergreen remplies de gravillons	912,50 m ²
Stationnement en dalles alvéolaires engazonnées	700 m ²
Stationnement en stabilisé	500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Place du Port
89600 SAINT-FLORENTIN

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 3 ° 7 3 ' 1 4 " 89 Lat. 4 7 ° 9 9 ' 6 8 " 43

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	le site est en limite mais en dehors de la ZNIEFF de type 2 - 260008553 "Lac de Bas-Rebourseaux" et de la ZNIEFF de type 2 - 260030456 "Vallée de l'Armançon entre Migennes et Flogny-la-Chapelle et ruisseau du Creanton".
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du bruit dans l'environnement pour les routes départementales de l'Yonne (RD 905 sur la commune).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Périmètre de l'église Saint-Florentin (classée monument historique sur la liste de 1840), périmètre de sites patrimoniaux remarquables et zone de présomption de prescription archéologique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI Armançon et Armance
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Bassin de la Seine- Normandie - SAGE Armançon - Albien-néocomien libre entre Yonne et Seine
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Pas de site Natura 2000 sur la commune
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées seront recueillies et évacuées avec un débit de fuite régulé dans l'Armanche.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est actuellement une zone délaissée (sans strate arborée et arbustive).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les réseaux d'assainissement projetés seront étanches.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet est concerné par le trafic des véhicules qui souhaitent accéder à la zone de stationnement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Uniquement par la circulation des véhicules qui accéderont au parking. Les nuisances sonores liées à la circulation sur la RD 905 et la RN 77.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage public de l'aménagement.
Emissions		☒	☐	L'éclairage public du port de plaisance et du giratoire présent à l'entrée de la zone aménagée.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront recueillies, puis stocker dans un bassin paysager ou un collecteur surdimensionné avec un rejet régulé dans l'Armance.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées qui seront évacuées dans le réseau existant qui traverse site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet aura peu d'impact sur le milieu naturel.

Le site est actuellement un délaissé sans strate arborée et arbustive. Le projet apportera de nouvelles plantations (arbres, arbustes, plantes vivaces et engazonnement) qui facilitera le développement de la petite faune locale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **AUXERRE**

le. 17/08/2021

Signature



Yves DELOT
Président de la
Communauté de Communes
Serein et Armanche

